

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 25 avril 2017 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire - Vice-président du comité exécutif

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Est aussi présent, monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines.

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 49 0417 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0417-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION CE 50 0417 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 28 mars 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que le directeur général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0417-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

3.1 Congé sabbatique à traitement différé

RÉSOLUTION CE 51 0417 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à madame Julie Bournival, enseignante à l'école Villa-de-la-Jeunesse, congé d'une durée de six (6) mois soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2018-2019, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Congé sans traitement - Temps complet

RÉSOLUTION CE 52 0417 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sans traitement à temps complet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accorder un congé sans traitement à temps complet à madame Chantale Bédard, enseignante au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan, du 10 avril 2017 au 9 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

4. Demandes d'aide ou de contribution financière

RÉSOLUTION CE 53 0417 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0417-03.

Adoptée à l'unanimité.

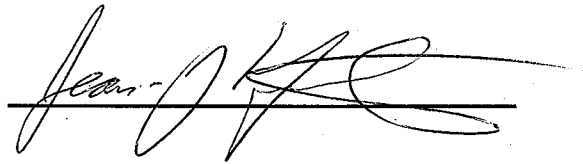
5. Clôture de la séance

RÉSOLUTION CE 54 0417 :

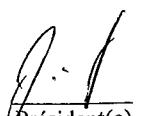
Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE, vers les 18 h 50, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

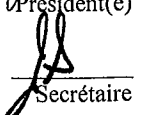
PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE



Président(e)



Secrétaire